

**Rapport de la commission des finances
au Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains
concernant le Préavis No 18-2006
concernant l'acceptation de la succession de Mme Hélène Scherf**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances de la ville d'Yverdon-les-Bains, s'est réunie le 13 juin 2006 en présence de Monsieur le syndic Rémy Jaquier. Elle a étudié le **préavis Numéro 18**.

Comme expliqué dans celui-ci; Mme Hélène Scherf, décédée le 4 octobre 2000, n'a pas laissé de dispositions de dernière volonté. De nombreuses années de recherches ont donc été nécessaires pour établir qu'elle n'avait pas d'héritiers légaux. De ce fait, la succession est dévolue pour moitié à la commune d'Yverdon-les-Bains.

L'actif net s'établissant à Fr. 138'878.48, la part revenant à la commune est donc de **Fr 69'439.24**. Selon décision municipale du 4 mai 2006, ce montant sera attribué au Fonds communal d'acquisition d'oeuvres d'art. C'est avec plaisir que les membres de la Commission ont appris la nouvelle.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers:
La Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous recommande,
d'accepter l'article unique de ce préavis.

Pour la Commission des finances

Le Président Claude-Alain Romailleur